

Ville de Landivisiau - Séance du 15 avril 2022 - n° 2022/204

MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment l'article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93 ;

VU le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

CONSIDERANT qu'afin d'accompagner l'évolution des services, il y a lieu de transformer les postes suivants :

- un poste de technicien principal 1^{ère} classe en ingénieur,
- un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe en rédacteur.

VU l'avis favorable de la commission « Administration générale – Personnel – Sécurité – Quartiers – Environnement – Communication - Jumelages » en date du 7 avril 2022 ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITÉ ;

APPROUVE la modification du tableau des emplois telle que présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 15 avril 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 21 AVR. 2022

Et de la publication, le... 21 AVR. 2022

Fait à Landivisiau, le... 21 AVR. 2022

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

